

COMMUNE D'ARCHAMPS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

Le neuf février deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne RIESEN, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 5 février 2021

Présents : RIESEN Anne, ZAMOFING David, BEN OTHMANE Solenn, HERLEMONT Nathalie, GIRONDE Christophe, CHENAUD Catherine, CHAREYRE Véronique, KALONJI Laurent, ZORITCHAK Gaëtan, CHARBONNIER Marc, PECH Adeline, BAUDRION Philippe, KHAROUA Cyril, BAUDET Maryse, DUSSETIER Thierry.

Absents excusés : SILVESTRE Olivier, DODE Florence, BOUQUET Ginette, RIVAIL Lucie, PFEIFLE Martin, BOLLIET Mikaël, MEDDEB Montassar.

Absents : LE SCODAN Aurore.

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum était réuni, ouvre la séance à 20 h 15.

Désignation du secrétaire de séance :

KALONJI Laurent est désigné comme secrétaire de séance.

Lecture des pouvoirs :

- SILVESTRE Olivier a donné pouvoir à RIESEN Anne,
- RIVAIL Lucie a donné pouvoir à ZORITCHAK Gaëtan,
- PFEIFLE Martin a donné pouvoir à GIRONDE Christophe,
- BOLLIET Mikaël a donné pouvoir à BAUDRION Philippe

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations prises

1. Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour intégrer de nouveaux cadres d'emplois

Madame le Maire explique à l'assemblée que le recrutement à venir d'un agent appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux impose de modifier la délibération n° DE2017075 du 7 décembre 2017 relative au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il s'agit d'intégrer à la liste des cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP celui des ingénieurs territoriaux.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et notamment la détermination des groupes de fonction et les montants d'indemnités correspondants, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les modifications présentées.

2. Délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Madame le Maire explique qu'en prévision de contrôles accrus du Trésor Public sur le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), il convient de préciser la délibération existante conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002. Elle rappelle que les IHTS ne peuvent être versées qu'aux

fonctionnaires de catégorie B et C dès lors que leurs missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Le juge des comptes exige ainsi que la liste des emplois désignent les fonctions ou les missions exécutées qui impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

Madame le Maire présente à l'assemblée la liste des fonctions exercées ouvrant droit au versement d'IHTS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

3. Délibération instaurant le télétravail

Madame le Maire rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le télétravail est obligatoire à 100% pour les agents dont les missions sont éligibles à ce dispositif. Madame le Maire précise que cette modalité d'organisation du travail convient bien aux agents : la productivité et l'efficacité sont identiques voir améliorées tout en limitant les temps de transports. La présente délibération vise donc à formaliser le cadre réglementaire du télétravail de façon pérenne afin qu'il puisse se poursuivre après la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Madame le Maire donne lecture aux conseillers du projet de délibération.

Philippe BAUDRION demande si la collectivité met à disposition des outils pour permettre le télétravail des agents concernés. Chaque agent a été équipé en téléphone portable, ordinateur portable et solution de prise en main à distance pour permettre l'accès au serveur partagé et aux logiciels métiers.

Laurent KALONJI demande si la collectivité pourrait fournir des équipements particuliers (chaise de bureaux, lampe...) aux agents qui le demanderaient. La situation ne s'est pas encore présentée mais cela serait étudié au cas par cas.

Cyril KHAROUA demande si un système de contrôle des connexions est mis en place car le télétravail peut fortement impacter la vie privée. Ce type de contrôle n'est pas mis en place mais chaque agent a signé un arrêté dans lequel il s'engage à respecter ses horaires de bureau traditionnels.

Après ces débats, la délibération relative à l'instauration du télétravail est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal lui a confié un certain nombre de délégations, notamment en ce qui concerne la passation et l'exécution des marchés publics, dont elle doit rendre compte à l'assemblée.

Elle explique que depuis la mi-janvier, un nombre important de fiche de travaux modificatives ont été signées par ses soins pour la construction du groupe scolaire. Ces plus-values sont notamment relatives à l'aménagement d'un local technique au sein du bâtiment. Elles s'élèvent à 101 000 € H.T.

Madame le Maire précise que l'ensemble de ces FTM sont consultables en Mairie.

Comptes rendus des réunions des commissions communales et intercommunales

Laurent KALONJI s'est rendu à un conseil syndical du SMS qui concernait le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

Solenn BEN OTHMANE informe l'assemblée que la commission « Petite enfance » de la communauté de communes du Genevois envisage d'utiliser les locaux de l'école maternelle actuelle du groupe scolaire Raymond Fontaine pour y accueillir une crèche publique sur 330 m² et une maison d'assistants maternels sur 170 m². Ce projet sera prochainement soumis au vote du conseil communautaire.

Solenn BEN OTHMANE précise que la C.C.G prendraient en charge les travaux et laisse ensuite à la commune le choix de vendre le bâtiment ou de le louer. Gaëtan ZORITCHAK précise que la vente peut être une option intéressante pour réinvestir ensuite dans la rénovation des locaux de l'école de musique vieillissants.

Informations et questions diverses

Cyril KHAROUA prend la parole pour dire que la commune a obtenu une dérogation du Département pour créer un cheminement piéton sur la portion de la R.D 145 située entre Blécheins et les Pommeraies placée hors agglomération. Trois options sont en cours d'études pour les travaux, allant de 30 à 120 000 euros. L'option privilégiée est la création d'un chaussidou avec élargissement de la voie sur environ 50 cm. Le Département pourrait prendre une partie des coûts en charge. Le choix doit être fait rapidement.

Madame le Maire fait le point sur les nombreuses coupures d'électricité intervenues sur Blécheins et qui ont beaucoup dérangé les habitants, surtout les agriculteurs. Le problème devrait être résolu aujourd'hui.

Solenn BEN OTHMANE rappelle les différents modes de gestion à envisager en prévision de l'ouverture prochaine d'un centre aéré : régie directe, marché public et délégation de service public. Chaque mode de gestion présente des avantages et des inconvénients. Après discussion, le marché public apparaît être la formule la plus adaptée aux besoins de la commune. Le règlement de consultation sera rédigé avec une attention particulière sur les critères de sélection.

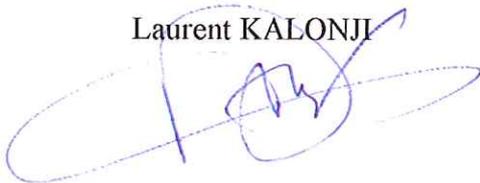
L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à Archamps,

Le 10/02/2021

Le secrétaire de séance

Laurent KALONJI



Le Maire

Anne RIESEN



